

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

**DELIBERATION N°2021.00263**

**AVENANT N°3 CONVENTION TARIFICATION COMBINEE STAS + TER ET T-LIBRS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 22  
Nombre de voix : 115

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,

RECUE EN PREFECTURE  
Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210624-02021002630

DATE D'APPRIVOUE : 02 juillet 2021

Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS,

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Ali RASFI,  
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,  
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Jean-Louis ROUSSET

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

### **AVENANT N°3 CONVENTION TARIFICATION COMBINEE STAS + TER ET T-LIBRS**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006 a été mise en place une gamme tarifaire unique de transport, qui permet de voyager indifféremment sur les réseaux TER et STAS sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole.

Grâce aux accords passés entre la Région et les Autorités Organisatrices de la Mobilité, les titres multimodaux simplifient pour les usagers l'accès aux réseaux de transports publics sur les différents bassins de vie en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces tarifs sont proposés sur carte OÙRA pour les abonnements ou sur support magnétique pour les titres unitaires, 1 voyage ou 10 voyages.

Les abonnés utilisant plusieurs réseaux dont les TER bénéficient de réduction par rapport à l'achat d'abonnements pris séparément.

Il existe deux types de titres :

- T-libr S TER+STAS : ces titres peuvent être utilisés uniquement pour des déplacements internes à la zone centrale. Ils donnent accès au réseau STAS et à tous les parcours TER dans le périmètre de la zone centrale. Les abonnements mensuels offrent également des réductions sur tout le réseau TER.

- Combiné TER+STAS: ces titres peuvent être utilisés pour des déplacements en Rhône-Alpes en échange avec la zone centrale ou à destination de la zone centrale. Ils donnent aussi accès au réseau STAS et à tous les parcours TER dans le périmètre de la zone centrale. Les abonnements mensuels offrent également des réductions sur tout le réseau TER.

Aujourd'hui 14 gares et haltes ferroviaires situées dans le ressort territorial de Saint-Etienne Métropole sont concernées par cette tarification : Andrézieux, Bouthéon, Firminy, La Fouillouse, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Veauche-Saint-Galmier, Saint-Etienne Bellevue, Saint-Etienne Le Clapier, Saint-Etienne Carnot, Saint-Etienne Châteaucreux, Saint-Etienne La Terrasse.

L'avenant n°1 de 2017 a été consacré à l'évolution territoriale de Saint-Etienne Métropole qui a permis d'étendre les dispositions TLibr' à la gare de Veauche Saint-Galmier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, un client abonné mensuel TER + STAS peut bénéficier du titre T-Libr S TER + STAS et non plus du combiné TER + STAS, comme l'ensemble des clients se déplaçant à l'intérieur du ressort territorial de Saint-Etienne Métropole. Désormais, celui-ci est composé de 15 gares.

L'avenant n°2 de 2018 a été généré afin d'élargir le public bénéficiaire du tarif « réduit » à l'ensemble des jeunes de moins de 26 ans. Cet avenant prolonge également la convention d'un an, conformément à la reconduction prévue dans la convention initiale et supprime les références au statut d'élèves, étudiants et apprentis et le plancher d'âge minimum pour les abonnements mensuels réduits « combinés TER+STAS » et « TLIBR S TER+STAS ». Ces abonnements seront désormais accessibles à tous les jeunes de moins de 26 ans.

Afin de faciliter encore plus l'utilisation des transports en commun et de redonner du pouvoir d'achat aux jeunes et aux familles, Saint-Etienne Métropole met en place, aux conditions actuelles une nouvelle gamme tarifaire et notamment un abonnement mensuel au tarif de 10 € par mois :

- pour les moins de 26 ans,
- les étudiants,
- les personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion,
- les bénéficiaires de la CMU,
- les demandeurs d'emploi,
- les retraités de plus de 60 ans.

Pour ces mêmes bénéficiaires, un abonnement annuel au tarif de 110,00 € est créé.

Cette modification de la gamme tarifaire du réseau STAS, impacte les tarifs réduits combinés STAS+ TER et le titre T-libr S réduit. Le tarif réduit pour la gamme multimodale ne s'applique qu'aux moins de 26 ans.

Le tarif réduit actuel du T-libr S est de 49,90 € par mois et 411,80 € par an pour les voyageurs de moins de 26 ans.

**Il est convenu de baisser le tarif aux usagers avec la rédaction de l'avenant n°3 à la convention initiale.**

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 20 juillet 2021 :

Titres	prix public 2020	prix public 2021
<b>T-Libr S Mensuel Réduit</b>	49,90 €	42,30 €
<b>T-Libr S Annuel Réduit</b>	411,80 €	387,40 €

Concernant le tarif Combiné TER+STAS mensuel réduit : les règles de construction des tarifs prévus dans la convention initiale s'appliquent, entraînant une forte baisse des tarifs combinés TER+STAS réduit avec l'application du tarif mensuel jeune à 10 €. Le tarif est décliné selon les kilomètres TER de gare à gare.

Les autres tarifs restent inchangés.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve les nouveaux tarifs T-libr S et combinés TER + transports urbains tels que définis ci-dessus pour une application au 20 juillet 2021 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + STAS ;**

- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget annexe des transports.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU